

CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION C2i2e

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

ENTRE :

L'Université Claude Bernard Lyon 1, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé au 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne cedex,

N° SIRET : 19691774400019 code NAF 85.42Z,

Représentée par son Président, Monsieur Frédéric FLEURY,

Ci-après désignée « **l'UCBL** »,

Agissant pour le compte de sa composante, **l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Académie de Lyon**, située au 5 rue Anselme, 69317 Lyon cedex,

Représentée par son Directeur, Monsieur Pierre CHAREYRON,

Ci-après désignée « **l'INSPE** »,

D'UNE PART,

ET :

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé au 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON Cedex 07,

N° SIRET : 19691775100014 code NAF 85.42Z,

Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER,

Ci-après désignée « **l'Université Lyon 2** »,

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention de partenariat entre l'UCBL et l'Université Lyon 2 vise à préciser les modalités d'intervention du référent C2i2e (Certificat Informatique et Internet - niveau 2 destiné aux Enseignant.e.s de l'INSPE), Christophe BORNE, pour le compte de l'Université Lyon 2.

ARTICLE 2 – DUREE ET RENOUVELLEMENT

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020 pour se terminer le 31 août 2021.

ARTICLE 3 – MODALITES

Par la présente convention, **les Parties** se constituent partenaires pour la mise en œuvre du dispositif « **C2i2e** » :

L'INSPE s'engage à contribuer au dit projet

Par la mise à disposition de son correspondant C2i2e à hauteur de 12 HTD.

Ses missions seront les suivantes :

1- Coordination pédagogique du C2i2e au sein des parcours des MEEF de l'Université Lyon 2 :

- S'assurer de la mise en œuvre effective et conforme du C2i2e dans les parcours des MEEF (au regard du dossier d'accréditation de l'INSPE et des directives/préconisations nationales/académiques) ;
- Accompagner les formateurs/trices (explicitation du référentiel, appropriation de la plateforme certificative EMaEval, explicitation de la mise en œuvre du C2i2e dans les UE, ...) : aides ponctuelles et individuelles ; mise en place possible de formations de formateurs/trices ;
- Diffuser et relayer les informations liées au C2i2e et à son actualité, auprès des formateurs/trices « numériques » ;
- Recevoir et traiter les demandes « électroniques » (courriels) liées à la certification (demandes émanant des formateurs/trices et des étudiant.e.s) via une boîte aux lettres spécifique et dédiée (c2i2e@univ-lyon2.fr par exemple) ;
- Mettre à jour les espaces d'informations C2i2e (page web du site).

2- Coordination administrative et technique :

- Organiser et paramétrer les campagnes de certification M1 et M2 (calendrier, jury, charte, harmonisation) ;
- Inscrire les étudiant.e.s dans l'annuaire EMaEval et dans les campagnes de certifications ;
- Former les enseignant.e.s qui en font la demande à être des gestionnaires pédagogiques dans EMaEval ;
- Participer au jury de certification académique et interuniversitaire (un jury par an) ;
- Assurer la communication des résultats via les espaces de communications spécifiques de l'Université (page C2i2e du site Internet, par exemple) ;
- Assurer le lien avec le service de scolarité prenant en charge l'édition et la distribution des certificats et attestations.

3- Participation aux groupes de travail, mission politique :

- Participer au groupe de travail (GAIA) avec les correspondant.e.s C2i2e des autres universités intégrées à l'INSPE (instruction de dossier d'autorisation de mise en œuvre par exemple, création de ressources, ...) ;
- Représenter l'Université aux événements académiques et/ou nationaux s'adressant aux correspondant.e.s C2i2e (séminaire, colloque, groupes de travail, lien avec la DASEN, la DANE, le MEN, le MESR et la MINES).

ARTICLE 4- FINANCEMENT

La prestation de service assurée par le référent.e C2i2e de l'INSPE est égale à une valeur annuelle de **12 HTD**.

Ces heures seront déclarées par le formateur dans son service d'enseignement INSPE-Université Lyon1 2020-2021, sous convention Université Lyon 2.

Le paiement de ces heures s'effectuera sur présentation d'une facture de l'UCBL adressée à Monsieur l'Agent comptable de l'Université Lyon 2 le 20 juillet 2021, les coordonnées bancaires de l'UCBL seront mentionnées sur la facture.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS

Toute modification des conditions, de la durée ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre **les Parties**, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre **des Parties** d'un de ses engagements prévus par le présent avenant, celui-ci pourra être résilié à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la partie souhaitant mettre fin à cette convention à l'autre partie signataire.

L'Université Lyon 2 restera tenue au paiement des heures effectuées jusqu'à la date effective de la résiliation.

ARTICLE 7 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges sur l'interprétation ou l'application des stipulations de la présente convention, les parties engageront une concertation amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige devra être soumis au tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux.

Le Président de l'Université
Claude Bernard Lyon 1,
représenté par
Le Directeur de l'INSPE de
l'Académie de Lyon,

La Présidente de l'Université
Lumière Lyon 2,
Le,

Pierre CHAREYRON

Nathalie DOMPNIER